

Le Président de l'université,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 613-1, D.623-6 et D. 613-7,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignements d'enseignement supérieur,

Vu les arrêtés du 9 septembre 2014 relatif à l'accréditation de l'université Lille-III à délivrer les diplômes nationaux,

Vu les propositions de la directrice de l'Unité de Formation et de Recherche d'Humanités et du directeur du département de Philosophie,

Décide :

**Art. 1 : sont nommés pour l'année universitaire 2017-2018 membres du jury d'examen du diplôme de la licence Sciences Humaines et Sociales, mention Philosophie : Parcours PHILOSOPHIE et parcours PHILOSOPHIE-SOCIOLOGIE**

Première année :

Présidente : Sarah TROCHE (MCF)

Paul CARY (MCF)

Claire LOUGUET (MCF)

Marc PARMENTIER (MCF HDR)

Deuxième année :

Président : Claudio MAJOLINO (MCF)

Paul CARY (MCF)

Fosca MARIANI (MCF HDR)

Edouard MEHL (PR)

Troisième année :

Président : Claudio MAJOLINO (MCF)

Thomas BENATOUÏL (PR)

Paul CARY (MCF)

Edouard MEHL (PR)

Holger SCHMID (MCF HDR)

Art. 2 : sont nommés pour l'année universitaire 2017-2018 membres du jury d'examen du diplôme de **master Sciences humaines et sociales, mention Philosophie** :

Première année master - maîtrise :

Président : Edouard MEHL (PR)

Patrice CANIVEZ (PR)  
Claudio MAJOLINO (MCF)  
Shahid RAHMAN (PR)  
Holger SCHMID (MCF HDR)

Seconde année master – master :

Président : Edouard MEHL (PR)

Thomas BENATOUÏL (PR)  
Patrice CANIVEZ (PR)  
Gilles DENIS (MCF HDR)  
Shahid RAHMAN (PR)

Art. 7 : le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les lieux d'enseignement.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 17 avril 2018

Jean-Christophe CAMART

